

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Amboise

— version provisoire du 14/02/2020 à 15:16 —

Introduction

Amboise est traversée chaque année par des milliers de cyclotouristes tandis que les Amboisiens sont peu nombreux à faire leurs déplacements quotidiens à vélo. Quelques actions permettraient de développer ce cyclisme utilitaire.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Action n°2 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Quai du général de Gaulle, Pont du Maréchal Leclerc, Rue Bretonneau, Avenue Léonard de Vinci, Rue de Blois...

Les points noirs du baromètre 2019 se trouvent ici : <https://carto.parlons-velo.fr/?c=37003>

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°4 :

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles. La rue Bretonneau est un très bel exemple : depuis qu'elle a été fermée pour chantiers, les piétons et cyclistes sont de plus en plus nombreux à l'emprunter et la traversée du Pont du Maréchal Leclerc se fait de façon bien plus paisible à vélo. Réduire la circulation sur ces axes centraux permettrait donc de réduire le transit qui passe par le pont du Maréchal Leclerc et favoriserait les déplacements doux, en toute sécurité.

Action n°5 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Action n°6 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Action n°7 :

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

Pour le stationnement automobiles, mais aussi des cars touristiques.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°8 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les “arrache roue”) dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Si la Loire à Vélo a permis d'apporter des arceaux au centre-ville, les quartiers périphériques tendent à être oubliés.

Un article de nos voisins tourangeaux : <https://www.cc37.org/pourquoi-il-faut-proscrire-les-suppports-de-type-pince-roues-ou-ratelier/>

Action n°9 :

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

Action n°10 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°11 :

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Action n°12 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Action n°13 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Encourager la création de ces associations.

Action n°14 :

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

Une maison du vélo partagée entre les touristes de la Loire à Vélo et les habitants, ouverte à tous et toute l'année, permettrait de réconcilier les Amboisiens avec le vélo.

Promouvoir une culture vélo**Action n°15 :**

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Action n°16 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°17 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°18 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

La question avait déjà été posée aux parents d'élèves mais il n'y a pas encore de suite.

Action n°19 :

Créer une “fête du vélo”. Il existe déjà la nuit des rois : pourquoi pas associer le vélo du quotidien à cette fête et faire une journée sans voiture ?

Action n°20 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.